



Association FERUS

Pour la conservation des grands prédateurs
et la coexistence avec les activités humaines

PASTORALOUP

Programme associatif de soutien au pastoralisme en zones à loup

LIVRET D'INFORMATION A DESTINATION DES ELEVEURS/BERGERS



Pierre PEYRET, chargé de mission PastoraLoup
06 08 00 76 30 / pierre@leloup@orange.fr

ERIC VISSOUZE, chargé de mission PastoraLoup
Tel : 06 67 66 13 75 / Mail eric.vissouze@gmail.com

Fannie MALET, chargée de mission bénévolat, Association FERUS
Tel : 07 50 69 98 90 / Mail : benevolat@ferus.loup@ferus.org

A- PRESENTATION DE L'INITIATIVE

L'association **FERUS**, consciente des difficultés rencontrées par les professionnels de l'élevage face à la présence du loup, a mis en place, à son niveau, un programme de bénévolat appelé **PastoraLoup**, visant à apporter un soutien complémentaire aux éleveurs et bergers dans la mise en œuvre des moyens de protection.

Grâce à la mobilisation de personnes bénévoles, l'objectif est de renforcer la présence humaine auprès du cheptel et de participer aux divers travaux pastoraux facilitant l'exercice de la profession en zones à loups.

Depuis 1999, PastoraLoup concrétise sur le terrain la volonté de FERUS de collaboration entre les milieux de protection de la nature et ceux de l'élevage. La prise en compte des intérêts particuliers du pastoralisme et des intérêts généraux et collectifs de la préservation de la biodiversité est le fondement de l'action de FERUS dans cette problématique.

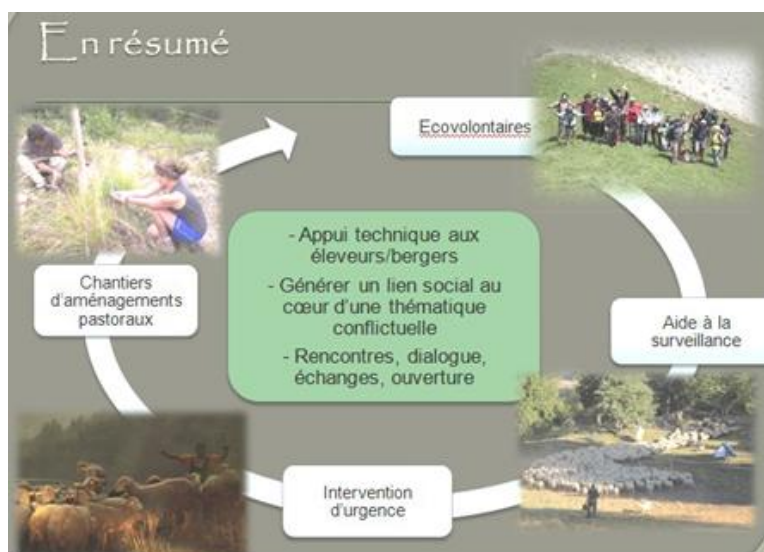
Depuis plus de 20 ans, plus de 750 bénévoles ont contribué à l'application de méthodes de protection et de cohabitation en partenariat avec plus d'une cinquantaine d'éleveurs sur différents massifs et départements concernés par le retour du loup.

B- ORGANISATION DU PROGRAMME

LES ACTIONS PROPOSEES

Selon leur besoin, les éleveurs/bergers peuvent faire appel au programme PastoraLoup pour plusieurs actions

- L'aide à la surveillance des troupeaux
- Des interventions d'urgence sur secteurs sensibles
- Le prêt de foxlights
- Des chantiers d'aménagements pastoraux



Au cours des missions, les bénévoles sont suivis par l'animateur PastoraLoup. Ces rencontres permettent de contrôler l'évolution du programme, d'y apporter si besoin les améliorations ou corrections nécessaires et d'éviter les éventuels conflits.

AIDE A LA SURVEILLANCE

L'éleveur reçoit sur son exploitation ou en estive, un/des bénévoles suivant la durée souhaitée, pour assurer autant que possible, une présence permanente au troupeau et participer à la mise en place quotidienne du dispositif de protection. Les bénévoles se succèdent par périodes de 2 semaines en moyenne. Chaque "montagne" étant différente, chaque troupeau particulier et chaque berger ayant sa propre méthode de travail, les tâches des bénévoles varient selon les alpages. Leur activité principale demeure le plus souvent la surveillance nocturne du troupeau.

Les différentes missions du bénévole :

- Assurer une présence humaine permanente : journée **ou** nuit, bivouac à proximité du troupeau, rondes + ou - régulières, vérification de l'état des clôtures
- Renforcer la surveillance effectuée par le berger, ou relayer le berger (nuit, chôme, autres tâches) en cas de menace marquée
- Aide au parcage, mise en place/déplacement des parcs mobiles
- Gestion des chiens de protection : nourrissage, aide aux soins, interactions randonneurs (sensibilisation, information)

ATTENTION :

Même si le bénévole est aussi là pour découvrir le monde pastoral en aucun cas il ne peut conduire le troupeau (action de garde). Il est « un outil » de protection et prévention supplémentaire et complémentaire aux actions menées, entre autres, par l'Etat et il ne peut se substituer à l'éleveur/au berger/à l'aide berger. De même que le bénévole PastoraLoup ne peut être considéré comme un salarié de FERUS. L'association FERUS, l'éleveur, le berger ne peuvent entretenir avec lui de rapport de subordination.

INTERVENTION D'URGENCE

FERUS propose un bénévole/une équipe de bénévoles pour venir en aide rapidement à un éleveur dont le cheptel serait soumis à une pression soudaine et soutenue de la part d'un prédateur. Le but est, pour cette équipe, d'assister durant cette période de crise l'éleveur qui le souhaite, dans la protection de son troupeau afin de faciliter le retour "à la normale".

En concertation avec l'éleveur et sous sa tutelle, l'équipe pourra durant cette période, participer au tri des brebis, à leur regroupement nocturne, à la recherche des animaux effarouchés, blessés ou tués, à la restauration des parcs de regroupement et toute autre action de première urgence à mener en pareille situation.

Le technicien PastoraLoup organise le transport, la logistique et le suivi des opérations. L'intervention sur le site n'est que ponctuelle et sa durée dépend de l'intensité de la menace, de la fréquence et de la gravité des attaques du prédateur. La mission de l'équipe (2 à 5 personnes) ne pourra pas, dans tous les cas, dépasser la durée de 5 jours consécutifs.

CHANTIER D'AMENAGEMENT PASTORAL

FERUS participe à des chantiers de création ou rénovation d'ouvrages et équipements pastoraux (mise en place de parc/clôture fixe, sécurisation de clôture existante, rénovation/construction de cabane d'alpage, création de point d'eau sécurisé, travaux d'amélioration de la visibilité dans des secteurs boisés ou embroussaillés...) qui facilitent la mise en œuvre de pratiques pastorales moins vulnérables au risque de prédation.

En fonction du type de travaux, une équipe de 2 à 6 personnes participe au chantier par période d'1 à 4 jours, renouvelable si besoin. L'encadrement est assuré par le technicien PastoraLoup en coordination avec l'éleveur et les différents partenaires à la réalisation des travaux. L'équipe est plus ou moins autonome au niveau logistique. L'hébergement, la restauration, l'équipement spécifique des bénévoles sont pris en charge par l'éleveur et par FERUS selon les conditions.

Le montage et démontage des parcs nécessitant la présence des bénévoles PastoraLoup, et ce depuis plusieurs années, ne font plus l'objet de chantiers menés par l'action de FERUS. Nous ne voulons en aucun cas nous inscrire dans un système d'assistantat. Le système d'exploitation doit être autonome dans son fonctionnement, et non reposer sur la seule intervention de nos bénévoles.

C- FONCTIONNEMENT DES MISSIONS DE SURVEILLANCE

LES BENEVOLES

FERUS « sélectionne » des candidats particulièrement attentifs à la problématique pastoralisme/loup.

Pour les missions d'aide à la surveillance, les bénévoles suivent d'abord un stage de sensibilisation complémentaire : 1 semaine en situation (sur un alpage) durant laquelle ils découvrent les bases de l'activité pastorale et prennent la mesure du "dossier loup" en France (intervenants : éleveurs, DDT 04, OFB). A l'issue de ce stage, l'organisation confirme ou non l'aptitude des participants à partir en mission durant la saison.

Frais de participation au programme demandés aux bénévoles : adhésion FERUS (à partir de 15 €) + frais de stage (80 €)

Il n'y a pas de stage de formation pour les participants aux chantiers.

DEROULEMENT DE LA MISSION

- **De mai à mi-novembre (en général)**, l'éleveur fixe selon ses besoins, le type et la durée des interventions sur son exploitation (*à voir selon le contexte*). Selon les actions, chaque bénévole s'engage de quelques jours à 3 semaines. Plusieurs bénévoles peuvent donc se succéder si besoin pour assurer l'ensemble de la période sollicitée.
- Pendant leur temps de mission "aide à la surveillance », **la nourriture des bénévoles est prise en charge par l'éleveur** en général. Si les bénévoles réalisent leurs propres courses, sur demande de l'éleveur, ils doivent compter **un budget de 12€ maximum par jour**. L'éleveur effectuera le remboursement sur présentation des factures.

- Les bénévoles disposent de leur propre matériel (tente, matelas, sac de couchage...) pour dormir auprès des bêtes et éventuellement le nécessaire pour leurs repas quotidiens (réchaud, gamelle...)
- De plus, il est mis à leur disposition le minimum pour une hygiène quotidienne (douche solaire, point d'eau...) et un endroit sec où ils peuvent se reposer/s'abriter si le besoin s'en fait sentir (cabane, exploitation...).
- En cette période de crise sanitaire, le bénévole doit pouvoir se laver les mains facilement à l'eau et au savon ou bien au gel hydroalcoolique, et se les sécher avec un dispositif de papier/tissu à usage unique/ personnel.
- Merci de bien respecter les règles de distanciation sociale au cours de la mission :
 - Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne) que ce soit pendant les activités de terrain ou les repas.
- Le transport des bénévoles est effectué autant que possible par **le technicien PastoraLoup. Sinon l'éleveur qui les sollicite s'engage à aller les chercher à la gare la plus proche/ à les accueillir sur leur exploitation.**

CONVENTION

Quelle-que soit leur mission les bénévoles signent une **convention tripartite** avec l'éleveur, FERUS et le(s) partenaire(s) s'il y a. Cette convention définit les objectifs et modalités des missions, le rôle et les moyens d'action de chacun des signataires, sans oublier les limites à ne pas dépasser.

ASSURANCES

Lors des missions, **les bénévoles sont assurés par FERUS** par le biais de l'adhésion en tant que membres associatifs. Ils sont **sous la responsabilité de FERUS**. En cas d'accident, un délai de 48 heures maximum doit être respecté pour prévenir un responsable de l'association. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent de leur assurance responsabilité civile, obligatoire lors de l'inscription. Le matériel ainsi que les objets personnels sont à leur propre charge.

FIN DE SAISON

- Le technicien PastoraLoup rencontre/contacte les éleveurs partenaires pour recueillir leur témoignage et leurs impressions sur la saison écoulée
- FERUS demande à chaque bénévole de remplir un compte-rendu de leur mission
- Un week-end de restitution clôture la saison et réunit les différents acteurs de la saison pour en faire le bilan de façon conviviale. Les éleveurs y sont invités (1/2 pension prise en charge) par l'association FERUS.
- Un rapport d'activité est édité par FERUS à chaque fin de saison

D- POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME :

- Les éleveurs doivent exercer en PACA ou dans le sud de la région Rhône-Alpes (Drome, Isère), en zones de présence permanente ou en zones de colonisation de l'espèce et avoir recours aux différents moyens de protection (vérification de la mise en place).
- S'ils désirent solliciter le soutien de bénévoles, ils doivent au plus tôt dans la saison contacter ERIC ou PIERRE (coordonnées en première page)
- L'éleveur s'engagera ensuite, avec le/les bénévoles et l'association en signant une **convention tripartite** propre à chaque mission où le rôle et l'action de chacun des partenaires sont clairement définis. Une clause de rupture de contrat permet à chacun, à tout moment, de mettre fin à l'expérience afin d'éviter, le cas échéant, un surcroît de tension sur l'alpage.
- Aucune participation financière n'est demandée à l'éleveur par l'association FERUS pour conclure ce partenariat. **Seule la prise en charge des repas quotidiens du bénévole lui est demandée.**

Si cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter !

